



Quand la « transformation » de Radio France rime avec démantèlement social : le Comité des Activités Sociales et Culturelles Inter-entreprises (CASCI) de l'audiovisuel public menacé

Le SNRT CGT Audiovisuel dénonce l'attaque inadmissible menée par la direction de Radio France contre le CI ORTF.

Héritier des œuvres sociales de l'ORTF, le CI ORTF est une institution indispensable qui mutualise depuis 1976 les activités sociales, culturelles et de loisirs des salarié-es et retraité-es de l'audiovisuel public. Par son action, il rend accessibles les vacances, les activités sportives et culturelles, contribuant ainsi à la qualité de vie au travail et au maintien du lien collectif.

Or, sous couvert d'un projet de « transformation » de Radio France, la direction entend remettre en cause le financement du CASCI, en ignorant l'accord collectif interentreprises du 10 février 2022 et la convention de transfert du 16 mai 2022, qui garantissent noir sur blanc le versement de 1,4 % de la masse salariale des CSE d'établissement au CASCI. La direction tente de faire croire qu'il s'agirait d'un simple usage dont elle pourrait se débarrasser à sa guise.

Cette manœuvre est non seulement juridiquement infondée mais aussi socialement destructrice. Elle fragilise l'ensemble des activités sociales et culturelles et s'attaque directement aux droits conquis par des générations de salarié-es de l'audiovisuel public. Elle met de surcroît en péril les emplois du personnel assurant le fonctionnement et la gestion du CASCI. En cascade, face aux difficultés de gestion insurmontables qu'engendreraient cette désaffection de Radio France, c'est tout son financement qui risquerait d'être remis en question par tous les CSE adhérents car il est fort à craindre que les autres directions s'engouffreraient dans la brèche.

Derrière la « transformation » affichée, c'est en réalité une politique de démantèlement social qui se dessine : suppression d'acquis, fragilisation des collectifs de travail, remise en cause du rôle des instances représentatives du personnel.

Le SNRT CGT Audiovisuel se tient aux côtés des salarié-es de l'audiovisuel public pour contester fermement cette décision unilatérale de ne plus contribuer au financement des activités sociales et culturelles. Notre syndicat national se réserve le droit d'engager toute action en justice pour contraindre l'entreprise publique à respecter ses obligations conventionnelles.

Nous appelons l'ensemble des personnels concernés à se mobiliser pour défendre leur CI ORTF, leurs droits sociaux et les emplois menacés.

Le CASCI ORTF est un bien commun à préserver.

Paris, le 11 septembre 2025